

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2012**

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elsa PLUMIER, Elisabeth LETONDOR, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 27

Conseillers absents - excusés : David CARABIN, Sophie WAKEFORD.

Procurations : Bernard PIERRAT à Odile CHANDELIER,
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,
Jean-Marie HIRTZ à Elsa PLUMIER.

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation : 21 juin 2012

N° 2012-049

Objet : Demande d'aide financière au Conseil Régional de Lorraine dans le cadre de l'appel à projets « Parcs et jardins 2012 »

Rubrique : 7.5

Rapporteur : Francine PIERRE

Dans le cadre de la restauration et de la mise en valeur du parc de la Douëra, il est proposé au conseil municipal de demander une aide financière à la Région Lorraine en répondant à l'appel à projets « Parcs et jardins 2012 ».

Les objectifs de cette démarche pour la Région sont de :

- valoriser l'image de la Lorraine et de son patrimoine grâce à la thématique des jardins
- soutenir le développement, la restauration et la création de jardins de qualité, dans une démarche de développement durable

L'aide financière est une aide à l'investissement et aux initiatives valorisant les jardins selon une charte de qualité intégrant une démarche de développement durable. Les études préalables sont prises en compte.

Le dossier devra prendre en compte les critères suivants :

- l'intérêt botanique, historique et paysager du site
- la qualité de l'entretien, la gestion environnementale du site
- la période d'ouverture au public

- les éléments qui permettent de favoriser l'accueil du public

Une première expertise phytosanitaire des arbres du parc de la Douëra a été réalisée en octobre 2011. Suite à cette expertise, le cabinet « Feuillages » est missionné pour élaborer un plan de gestion du parc. Pour des raisons techniques, cette mission doit avoir lieu en période de printemps/été.

Ce plan de gestion doit déterminer le coût de l'entretien du Parc.

La demande d'aide financière intervient sur le coût de l'élaboration du plan de gestion et son suivi.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer une demande d'aide financière au titre de l'appel à projet « Parcs et Jardins 2012 ».

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une aide financière à la Région Lorraine au titre de l'appel à projets « Parcs et Jardins 2012 » et à signer tous documents, y compris les avenants éventuels, se rapportant à cette affaire.

Date : 27 juin 2012

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : - 3 JUIL. 2012

N° Accusé de réception : 2012 0627 - 2012 - 049 - DE

Affichage : - 3 JUIL. 2012

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX

